

Réponse de la commission de campagne d'Olivier Besancenot

1. Réformes institutionnelles

Si vous êtes élu-e, mettez-vous en œuvre une réforme de l'article 1 de la Constitution, afin d'enrichir le principe d'égalité, qui devra alors s'appliquer « sans distinction d'origine, de religion, de sexe, de handicap, de situation de famille, d'apparence physique, de patronyme, d'état de santé, de caractéristiques génétiques, de mœurs, d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou d'âge » (selon la liste des motifs de discriminations usuellement interdites par la loi) ?

Nous nous sommes prononcé en faveur de cette modification et aussi pour son extension à l'échelle de l'Union Européenne, lors du débat référendaire.

Signerez-vous et ferez-vous ratifier le Protocole 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, pour une interdiction générale des discriminations ?

Oui, par contre nous disons droits de la personne humaine (et pas droits de l'Homme)

Négociez-vous avec vos partenaires européens une application effective de la Charte des droits fondamentaux dans les États de l'Union Européenne, qui aurait alors des effets contraignants ?

La question est ambiguë. Nous sommes contre cette charte pour des raisons qui ne tiennent pas à ce qui vous préoccupe (elle comporte par exemple une remise en cause potentielle du droit de grève). En revanche, comme indiqué ci-dessus, nous sommes favorables à donner à la fin des discriminations une portée constitutionnelle à l'échelle européenne.

2. Couples

Êtes-vous favorable à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, avec tous ses effets, incluant notamment la possibilité pour un couple marié d'adopter ?

Sans aucune réticence. Nous ne sommes pas des adorateurs de l'institution du mariage, mais il va de soi qu'y souscrire ou pas ne doit dépendre que d'un choix personnel, sans aucune limite. Nous sommes aussi favorable à la possibilité de l'homoparentalité, sous la forme de l'adoption ou autre.

Êtes-vous favorable au maintien et à une amélioration du pacs, qui permettrait en particulier une égalité des droits sociaux et fiscaux entre les couples pacsés et mariés, soumis aux mêmes obligations de solidarité et d'assistance ?

Un bilan avait été promis lors de l'adoption du Pacs. On voit bien que l'absence d'égalité des droits (en particulier fiscaux et de partage des biens) pose un problème parfois grave. Donc oui, nous sommes favorables à cette égalité.

Êtes-vous comme nous opposé-e à la création d'un statut spécifique pour les couples de même sexe ?

L'égalité des droits interdit tout statut spécifique, inévitablement discriminatoire et inférieurisant.

Souhaitez-vous conserver la souplesse des conditions de dissolution d'un pacs ?

Oui, et nous le sommes aussi pour l'institution du mariage en général.

Êtes-vous favorable à une amélioration du droit au séjour pour les personnes étrangères pacsées avec un-e Français-e ?

Nous sommes favorables à la libre circulation des personnes, à leur droit d'installation sans limitation, à la disposition de droits civiques après une courte période de séjour. C'est pour nous un principe général. Mais au moins devrait-on aligner les droit liés au Pacs à ceux à la mise en couple dans le mariage. Tout en soulignant que même le droit lié au mariage est attaqué et presque réduit à néant par la politique menée par Sarkozy.

Par quels moyens institutionnels comptez-vous faire aboutir ces réformes éventuelles (projet de loi ou proposition de loi) et sur quel calendrier ?

Nous avons décidé d'une campagne anticapitaliste et antidiscriminations. Ce second point nécessitera un arsenal de lois et de décisions politiques, dont l'essentiel devra être réalisé

dans la première année de la législature.

3. Parentalité

Êtes-vous favorable à l'ouverture de l'adoption, simple aussi bien que plénière, à tous les couples, mariés, pacsés ou concubin, homo- ou hétérosexuels ?

Oui, c'est une position ancienne de la LCR.

Êtes-vous favorable à l'ouverture de l'adoption, simple aussi bien que plénière, de l'enfant par le second parent si la filiation n'est établie qu'avec un seul parent ?

Oui, mais vu la décision récente de la Cour de Cassation, cela nécessitera peut-être une loi propre.

Êtes-vous favorable à un assouplissement des conditions de partage de l'autorité parentale, afin de reconnaître la relation qu'un enfant peut tisser avec des tiers (beaux-parents et co-parents notamment) sur la base d'un projet familial, et pas seulement quand « les circonstances l'exigent » ?

Nous sommes favorables à tous les dispositifs qui tiennent compte à la fois de l'intérêt de l'enfant et de nouvelles formes de parentalité qui se sont généralisées. Il y a là un aspect réglementaire (peut-être législatif) mais surtout jurisprudentiel, dans lequel les préjugés et les conservatismes pèsent lourd et qu'il faudra changer.

Êtes-vous favorable à l'ouverture du droit à l'AMP (insémination artificielle avec donneur et fécondation in vitro) pour les couples de femmes ?

Nous sommes pour l'égalité complète de tous les droits quelle que soit la nature des couples. Donc à celui-ci aussi.

Par quels moyens institutionnels comptez-vous faire aboutir ces réformes éventuelles (projet de loi ou proposition de loi) et sur quel calendrier ?

Renvoi à la même question ci-dessus. Ce sont des questions qui doivent être résolues dans la première année de la législature

4. Lutte contre les discriminations

Quelles sont vos propositions pour que l'école s'engage concrètement contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ?

L'école n'est pas un lieu en dehors des lois. Toutes les mesures qui stigmatisent l'homophobie et informent sur les orientations sexuelles alternatives doivent s'y appliquer (que ce soit en classe ou dans les cours d'école). Les programmes eux-mêmes doivent comporter une adresse spécifique de cette question.

Quelle politique de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre comptez-vous mener dans la fonction publique et les entreprises publiques vis-à-vis des agents et des salarié-e-s, mais aussi vis-à-vis des usager-e-s de l'administration et des services publics ?

Dans l'attente d'une amélioration de la législation, il faut déjà faire en sorte que les lois existantes (parfois bien en avance sur les pratiques) soient mises en œuvre. Dans ce sens, les institutions qui relèvent de l'État doivent donner l'exemple.

De quelle manière comptez-vous mobiliser les partenaires sociaux pour que se mettent en place des politiques de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans le monde du travail ?

La notion de « partenaires sociaux » nous est étrangère. Il n'y a rien à négocier en la matière, mais il faut imposer déjà les lois existantes.

Plus généralement, quelles mesures comptez-vous prendre en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans toutes les politiques publiques ?

Dans le cadre des entreprises, nous proposons d'instituer une obligation de bilan annuel devant les comités d'entreprises (ou commissions paritaires), sur la base d'un audit public extérieur, en liaison avec les associations concernées. Plus globalement, cela entre dans le cadre des politiques antidiscrimination que nous avons évoquées ci-dessus.

5. Personnes trans

Aujourd'hui, les pratiques des tribunaux dans les procédures de changement d'état civil pour les personnes trans diffèrent grandement selon les juridictions, en particulier sur le recours aux expertises médicales. Que comptez-vous faire pour que ces procédures soient harmonisées ?

Là encore, il y a deux aspects. Garantir d'un côté par la loi l'égalité des droits (qui va jusqu'au changement d'état civil) et en même temps lutter contre les jurisprudences conservatrices par un engagement ferme de l'État (par exemple par des appels systématiques du parquet contre les mesures discriminatoires).

Êtes-vous favorable à permettre le changement d'état civil sans obligation d'une opération chirurgicale pour les personnes qui vivent socialement dans le genre opposé à leur sexe d'origine ?

Oui

Devant les graves lacunes du système hospitalier français (obstruction de la part de psychiatres idéologues, qualité insuffisante des opérations chirurgicales), comment comptez-vous réorganiser les soins que nécessitent les personnes trans désirant changer de sexe ? Dans l'attente, êtes-vous favorable à la prise en charge par la Sécurité sociale des opérations effectuées à l'étranger, souvent de bien meilleure qualité ?

La priorité est la modification des mentalités et des pratiques en France même.

Êtes-vous favorable à la redéfinition de la liste des affections de longue durée nécessitant une prise en charge à 100 % des soins, de façon à ce que le transsexualisme et le transgenderisme ne soient plus définis comme des « troubles graves de la personnalité », notion stigmatisante pour les personnes concernées ?

Evidemment. En espérant qu'il n'y faudra pas le même temps qu'il a fallu pour s'en défaire dans le cas de l'homosexualité.

6. Solidarité internationale

Quelle réforme du droit d'asile proposez-vous, pour permettre un accueil des demandeurs d'asile qui soit

respectueux de leurs droits (formation des personnels de l'OFPRA aux problématiques de persécutions fondées

sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, reconnaissance des menaces d'origine non-étatiques) ?

Êtes-vous favorable à la suppression de la notion de pays d'origine sûr ?

Comment comptez-vous intervenir auprès des États et des organisations internationales pour faire respecter les

droits fondamentaux des personnes LGBT persécutées dans plus de 60 pays dans le monde ?

Sur l'ensemble de ces questions, nous rappelons notre position de principe : liberté de déplacement des personnes, liberté d'installation, disposition des droits civiques. Tout ce qui va dans ce sens, par l'élargissement du droit d'asile en particulier, par l'extension des cas qui peuvent favoriser l'installation en France, nous y sommes bien entendu favorable dans l'immédiat.

7. La santé des personnes LGBT

Quelle politique de prévention du suicide comptez-vous mettre en œuvre à destination des personnes LGBT,

notamment des jeunes qui courent de 7 à 13 fois plus de risques de faire une tentative de suicide que les jeunes

hétérosexuels ?

Il y a deux aspects à cette angoissante question. Celle d'une publicité assumée par les institutions publiques pour lutter contre les discriminations, appuyée sur les réformes indispensables. Cela doit aller de pair avec la mise en place et le développement

d'institutions d'aide spécifique, avec un numéro vert gratuit d'accès.

Quels moyens et quelles orientations seront les vôtres pour mettre en œuvre une politique de prévention efficace contre le VIH et les IST ?

Les axes généraux sont connus. Gratuité des préservatifs, lieux de distribution de seringues, produits de substitution à certaines drogues injectables. Campagne soutenue contre la persistance de l'épidémie. Lutte contre la dégradation des conditions d'existence et d'accès aux soins de populations menacées (sans-papiers)

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour combattre les discriminations subies par les personnes séropositives ?

La loi doit être appliquée avec rigueur, c'est la première mesure. Ceci ne sera efficace que soutenu par des campagnes d'explication publiques.

Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour que les politiques de prévention destinées aux femmes (dépistage des cancers du sein et de l'utérus) incluent les lesbiennes, qui sollicitent moins souvent un suivi gynécologique ?

Les lesbiennes sont des femmes, aussi, même s'il faut distinguer le genre du sexe biologique. En la matière un vrai soutien institutionnel et financier aux associations devrait permettre ce travail d'information et d'incitation sanitaire.